



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

Février 2009 : légère hausse du nombre de chômeurs

L'augmentation du chômage dans le canton de Vaud s'est poursuivie en février 2009, à un rythme toutefois plus faible qu'en janvier 2009. Affichant un taux de 4.7%, le chômage progresse de 0.1 point. Il retrouve la même valeur que celle de février 2007.

Le nombre de chômeurs inscrits ⁽¹⁾ dans le canton de Vaud s'établit à 15'642, soit 203 personnes de plus qu'en janvier 2009 (+1.3%), alors que celui des demandeurs d'emploi ⁽²⁾ augmente de 402 personnes (+2.0%) pour se fixer à 20'960. En variation annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a progressé respectivement de 11.8% et 15.6%. L'an dernier à la même période, le taux de chômage se chiffrait à 4.1%.

Dans la majorité des groupes de professions, les effectifs de chômeurs n'ont subi que de très légères variations par rapport au mois précédent. En effet, avec 34 chômeurs de plus, les "maçons, peintres, monteurs électriciens" ont présenté ce mois la plus forte augmentation. A l'inverse, une faible diminution est, par exemple, constatée chez les "infirmiers, aides infirmiers, assistants médicaux" (-21 chômeurs), alors que les "sommeliers, serveurs, cuisiniers" ont vu leurs effectifs se stabiliser.

Au niveau des régions, le taux de chômage est resté inchangé ou a augmenté faiblement dans tous les districts, à l'exception de ceux d'Aigle et de la Riviera-Pays-d'Enhaut qui enregistrent une diminution de leur taux de respectivement 0.2 point et 0.1 point. La hausse la plus marquée du nombre de chômeurs s'observe dans le district du Jura-Nord vaudois (+89 chômeurs), suivi de Morges (+36), Lausanne (+35), Nyon (+35) et Broye-Vully (+35).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 9 mars 2009

Renseignements : DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).